

gnes pour construire des trottoirs, des ponts, des autoroutes et des systèmes d'aqueduc. Nous pourrions investir nos épargnes dans le secteur privé en vue d'augmenter notre richesse nationale.

Le Ralliement créditiste est convaincu que sans appliquer la politique de financement du capital public qu'il préconise depuis des années, en cette enceinte, le gouvernement fédéral, les municipalités, les commissions scolaires auront des budgets qu'il parviendront tout au plus à payer l'intérêt et il ne restera à peu près rien pour payer les services dont nos municipalités ont besoin.

Nous n'avons qu'à étudier les bilans de nos municipalités et de nos commissions scolaires pour constater qu'un cancer financier ronge nos corps publics et que seul le gouvernement fédéral peut guérir ce cancer, en adoptant la motion présentée par l'honorable député de Champlain.

• (4.50 p.m.)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

QUESTIONS À DÉBATTRE

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: Avant de donner la parole au député de Richmond (M. Beaudoin), je voudrais informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis)—Le Code criminel—Le retrait des dispositions relatives à l'avortement; le député de Kootenay-Ouest (M. Harding)—La pollution—Le contrôle des effluents des usines utilisant du mercure.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES TRAVAUX DES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LE FINANCEMENT DES DETTES PUBLIQUES AU MOYEN DE PRÊTS SANS INTÉRÊT CONSENTIS PAR LA BANQUE DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Matte:

Devant l'impuissance du gouvernement à combattre efficacement l'augmentation effarante du fardeau des dettes publiques, cette Chambre est d'avis que le secteur public de l'économie canadienne, comprenant le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités et les commissions scolaires soit financé par des prêts sans intérêt émanant directement de la Banque du Canada, remboursables au rythme de la dépréciation des biens créés.

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Champlain (M. Matte) a fait état, tout à l'heure, des effets déplorables du système financier actuel, en démontrant que les gouvernements, à tous les paliers, se trouvent actuellement aux prises avec des problèmes financiers presque insolubles.

Quant aux honorables députés de Shefford et de Témiscamingue (MM. Rondeau et Caouette), ils ont cité de nombreuses statistiques visant à démontrer que ce n'est qu'au prix de l'endettement de toutes les collectivités que les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux et les commissions scolaires pouvaient fournir des services aux Canadiens.

Cette situation, que je qualifierais volontiers de désastreuse, dépend du passé. Les Canadiens, en 1970, paient pour des erreurs du passé auxquelles nos gouvernements continuent de croire. Nous sommes endettés pour des choses du passé. Les ponts, les routes, les écoles et les hôpitaux, construits il y a dix ou vingt ans, ne sont pas encore payés et tous les Canadiens doivent verser chaque année un tribut très élevé pour avoir obtenu la permission des banquiers de les construire.

Mais, monsieur l'Orateur, il faut également songer au présent et à l'avenir. À l'heure actuelle, les gouvernements sont aux abois. Le gouvernement fédéral voulait aller chercher 630 millions de plus dans les goussets des contribuables, selon les propositions contenues dans le Livre blanc sur la fiscalité.

Les gouvernements provinciaux ont des problèmes d'argent. Ils veulent construire des écoles, des universités, des hôpitaux, des routes, des installations sanitaires. Ils n'ont pas d'argent ou bien l'argent disponible est hors de leur portée, parce que le prix en est trop élevé.

Nous devons donc étudier ces problèmes et nous demander ce que nous pouvons faire, en tant que députés, pour régler les problèmes financiers actuels et fournir à la population les résultats qu'elle attend de nous.

Nous, du Ralliement créditiste, avons toujours prétendu que la personne humaine est la créature la plus précieuse de la société et que tout ce qui existe doit être à son service. Nous disons donc que la matière, c'est-à-dire l'argent, les crédits, doivent être ordonnés au service de la personne humaine et non le contraire, comme cela a existé et existe actuellement. Voilà le premier principe de la philosophie créditiste.

Le second est le suivant: le gouvernement doit servir l'homme. Le rôle d'un gouverne-